

**37ème Congrès national corporatif
5ème Congrès de la C.G.T.-F.O.**

du 24 au 27 octobre 1956

Paris - Palais de la mutualité

INTERVENTION D'ALEXANDRE HÉBERT: DISCUSSION SUR L'AFRIQUE DU NORD ET L'OUTRE-MER...

Le Président: La parole est à Hébert.

Hébert: Camarades, je voudrais simplement dire d'abord ma satisfaction de voir les débats sur un problème aussi grave s'ordonner comme ils s'ordonnent. Nous avons eu de longues discussions, en Commission, et s'il est un point sur lequel nous nous sommes mis d'accord, c'est sur la nécessité de conserver à ces débats le maximum de dignité.

Aujourd'hui, nous devons nous prononcer sur certainement le problème le plus important, dans l'immédiat, qui a passionné ce Congrès. Nous nous sommes mis d'accord, à la Sous-Commission minoritaire, pour reprendre en gros le texte d'Amiens.

Pourquoi? D'abord, parce qu'il nous semblerait paradoxal qu'un texte qui a été approuvé par le C.C.N., qui figurait dans le rapport d'activité, qui lui aussi a été approuvé par ce Congrès, puisse être directement ou indirectement remis en cause.

Comment se sont passées les choses à Amiens? Il faut que vous le sachiez, camarades, cette résolution d'Amiens, reprise par la minorité de la Commission, est une résolution de compromis.

Certes, nous avons tous, sur les problèmes coloniaux, des positions et je ne vous cacherai pas que, personnellement, elles vont bien au-delà du texte d'Amiens. Mais nous avons eu le souci, au C.C.N. d'Amiens, de trouver un texte qui puisse rallier sinon l'unanimité du C.C.N., au moins une large majorité. C'est parce que nous avons pu le faire à Amiens que nous conservons l'espoir qu'il sera possible à ce Congrès de se prononcer aussi largement sur le texte que nous vous proposons.

En fait, nous devons choisir entre deux attitudes, deux positions: sommes-nous pour ou contre l'intégration, ou, plus exactement, pensons-nous qu'il est encore possible, quelles que puissent être nos positions personnelles sur ce problème, pensons-nous qu'il est encore possible, comme certains camarades le réclamaient avec un peu de passion, et c'est compréhensible, que l'Algérie demain soit purement et simplement quatre départements français?

Nous disons, nous: cette solution est dépassée, et nous disons qu'il est utile que ce Congrès, sur ce problème, prenne une position claire, qu'il dise clairement s'il croit, s'il pense qu'il est possible de continuer d'affirmer qu'il n'y aura pour le conflit algérien d'autre solution possible que l'affirmation réitérée que l'Algérie doit être et rester française.

Il est évident qu'à partir du moment où on a pris position sur ce premier problème, le reste coule de source parce que, si on est partisan de l'Algérie française, cela signifie quoi? Cela signifie effectivement qu'on se refuse à envisager d'autre solution d'abord que celle de l'écrasement systématique de ce qu'on est en droit de considérer, dans ce cas, comme une rébellion pure et simple.

Si, par contre, on pense qu'il y a d'autres solutions, sans vouloir préjuger du statut futur de l'Algérie, je ne pense pas qu'il nous appartienne de le dire - mais si nous pensons qu'il y a d'autres solutions possibles pour l'Algérie, à ce moment-là, ce qu'il importe de faire, dans l'immédiat, c'est d'établir - comme le disait Bergeron - les contacts nécessaires entre ceux qui se battent pour essayer d'un commun accord de trouver une solution qui permette la coexistence pacifique des communautés ethniques qui composent la population algérienne.

Certes, aussi, nous l'avons fait et nous le refaisons, nous condamnons tous les crimes, nous les regrettons plutôt parce que nous savons, nous qui sommes des syndicalistes, que la guerre entraîne dans son sillage nécessairement des exactions, des crimes, et c'est parce que nous sommes des syndicalistes et des pacifistes que nous regrettons les crimes qui sont commis en Afrique du Nord, mais, nous le disons très sincèrement,

de part et d'autre, parce que le nationalisme, à partir du moment où il s'exacerbe, produit les mêmes effets et ceux qui se battent, ceux qui font la guerre, les armées en présence commettent toujours les mêmes excès et les mêmes crimes et nous devons, nous, syndicalistes, le regretter et souhaiter qu'on puisse empêcher ce genre d'exactions et de crimes.

Et puis, il y a aussi un souci que nous avons eu, camarades. Nous nous sommes dit: les solutions politiques, c'est peut-être nécessaire, c'est certainement nécessaire dans la période présente, mais nous savons bien, nous qui sommes des syndicalistes, que ce n'est pas suffisant, nous savons bien que demain, si l'Algérie évolue dans un cadre politique différent - comme aujourd'hui la Tunisie et le Maroc évoluent dans un cadre politique différent - nous savons bien qu'il restera des problèmes à régler, nos problèmes, nos véritables problèmes, ceux des intérêts de la classe ouvrière de ces pays, ceux des intérêts des populations de ces pays.

C'est la raison pour laquelle, d'ores et déjà, nous disons au Bureau Confédéral: nous vous mandats pour veiller très attentivement à la sauvegarde de ces intérêts légitimes. Nous vous disons: soyez vigilants; et cette vigilance doit s'exercer comment?

Là aussi, il faut le dire, car telle, est notre opinion, cette vigilance doit s'exercer dans le cadre de l'Internationale, de notre Internationale, de la *Confédération Internationale des Syndicats Libres*, parce que nous pensons que, dans des problèmes de ce genre, il est nécessaire qu'une coordination s'établisse et que nous essayions de dégager les solutions qui dépassent le cadre étroit de la Nation pour se hausser au niveau de nos responsabilités nationales.

En conclusion, je voudrais vous dire que nous avons, toujours dans le cadre de ces préoccupations, ajouté un texte relatif au Maroc et à la Tunisie. Que voulons-nous dire? Des camarades se sont effrayés, ils sont venus me voir, ils m'ont dit: vous avez condamné le syndicalisme autochtone en Tunisie et au Maroc.

Je les rassure tout de suite. Non seulement nous ne condamnons pas le syndicalisme autochtone en Tunisie et au Maroc, mais nous pensons que c'est la voie de l'avenir. Nous pensons qu'effectivement ces pays, qui ont maintenant leur indépendance politique, devront à nos côtés, à l'Internationale, avoir des Centrales libres fortes, susceptibles de défendre les intérêts des travailleurs de ces pays.

Et nous pensons que, peut-être, demain sera-t-il nécessaire de procéder à des rajustements de nos positions syndicales dans ces pays. C'est la raison pour laquelle, c'est le souci qui nous a animés lorsque nous donnons mandat, nous faisons confiance à notre Bureau Confédéral pour qu'en fonction des nécessités il prenne toutes les dispositions qui s'avèreraient nécessaires.

Camarades, je vous l'ai dit au début, ce texte est un texte de compromis et je voudrais dire aux camarades qui m'ont fait part de leur inquiétude (et ceux qui ont ces inquiétudes, ceux qui pensent qu'il aurait fallu aller beaucoup plus loin), je voudrais leur dire très simplement que nous sommes dans un Congrès confédéral, que nous devons avoir le souci de trouver une solution équitable; nous ne devons pas avoir le souci de faire triompher nos conceptions personnelles, mais essayer d'exprimer, si possible, la position sinon de l'unanimité, au moins de la majorité de ce Congrès et c'est dans ce souci que je leur demande de se rallier au texte de la minorité de la Commission.

(Applaudissements.)
